

serions autorisés à parler de toute question s'y rapportant. Sauf erreur, il est d'usage lorsqu'un bill est remis à l'étude qu'on puisse y apporter des amendements. Si ces conditions sont respectées à l'étape du comité, je me réserve le droit de décider ce que je ferai à l'étape de la troisième lecture.

Honorables sénateurs, je crois que nous devrions maintenant renvoyer le bill au comité pour y recevoir des assurances et si nous ne pouvons pas les obtenir, nous devrons alors décider ce que nous devons faire. J'espère que nous pourrons les obtenir.

L'honorable Paul Martin: Honorables sénateurs . . .

Son Honneur le Président: Je crois que si l'honorable sénateur parle maintenant, il mettra fin au débat.

L'honorable M. Martin: Honorables sénateurs, comme l'a dit celui qui m'a précédé, même si, à certains moments, le débat a été animé, il a été excellent et positif. En général, il a fait honneur au Sénat et devrait être tenu pour tel par les personnes de l'extérieur qui ont tenté de nous indiquer quel était notre devoir.

Réaffirmons qu'à titre de sénateurs, nous avons prêté un serment de fidélité et que nous nous sommes engagés à remplir honorablement nos fonctions. On ne peut espérer que tout ce que nous faisons plaise à tous, mais il doit être clair que le Sénat agit d'après le jugement individuel des sénateurs.

L'honorable M. Flynn: Et le jugement collectif.

L'honorable M. Martin: On n'a pas exercé de pressions indues, et je suis d'accord avec ce que le leader de l'opposition a dit il y a un instant en expliquant ce qu'il entendait par des pressions, et surtout des pressions de l'extérieur.

Nous sommes maîtres chez nous. Nous prenons nos propres décisions, éclairés par nos consciences, par nos propres responsabilités. Voilà qui est clair. Dans mon cas personnel, en tant que membre du gouvernement, je suis chargé d'exposer la politique du gouvernement. Je l'ai fait et continuerai de le faire. Mais cela ne devrait jamais pousser un sénateur à voter autrement qu'en conformité de ce qu'il croit être ses obligations et son devoir.

Les divers orateurs ont fait ressortir des points différents. Je ne prendrai pas le temps des sénateurs pour les relever tous, ou pour répondre à toutes les questions qui ont été soulevées. D'autre part, j'aimerais traiter ici d'un certain nombre d'entre eux.

Le sénateur Buckwold a donné à entendre que les ministères en cause devraient répondre aux questions avant qu'il ne s'agisse de faits accomplis. Je lui signale, comme l'a fait le ministre du Revenu national, que de nombreuses brochures explicatives ont été expédiées par la poste aux contribuables et qu'elles seront distribuées dès que la loi entrera en vigueur. Contrairement à son habitude, le ministre essaiera de répondre aux questions hypothétiques ou autres, ayant trait aux problèmes qui se posent aux contribuables.

Le sénateur Cameron a soulevé la question du jour de l'évaluation. Il faudrait comprendre que pour la vaste majorité des contribuables, le jour de l'évaluation n'aura pas l'importance que lui attribue le sénateur Cameron, surtout du fait que les résidences principales en sont exemptées. Aux termes de la loi, le jour de l'évaluation ne s'applique qu'aux actions et obligations, aux avoirs des entreprises, aux résidences secondaires et aux chalets d'été, à la propriété foncière et aux biens personnels d'une valeur de plus de \$1,000.

• (1640)

Quant à la situation confuse dans laquelle pourraient se trouver, selon lui, les petits contribuables, son argumentation ne me paraît pas convaincante. Pour les millions de contribuables qui touchent un salaire, le nouveau régime sera tout aussi assimilable que l'ancien. Il s'agit simplement de remplir une déclaration. Bien sûr, les choses seront plus compliquées pour les entreprises commerciales et les sociétés. C'est pourquoi beaucoup d'entre elles se sont préoccupées de savoir à quelle date la nouvelle loi entrera en vigueur. Cette complexité peut être attribuée, pour une bonne part, aux clauses d'exonération.

Le sénateur Manning a déclaré que ce bill contenait beaucoup de bonnes choses. Le sénateur Molgat a émis la même opinion et je partage, moi-même, ce point de vue.

Le sénateur Molgat a fait remarquer qu'il n'avait jamais vu une mesure fiscale pleinement acceptable. En fait, beaucoup de bills contiennent des dispositions qui ne cadrent pas toujours avec les vues des particuliers, mais il nous incombe de tenir compte de la responsabilité assumée par le gouvernement en ce qui concerne la formulation d'une politique fiscale en nous plaçant au point de vue d'une assemblée élue aussi bien qu'au point de vue du Sénat, et ce dans le cadre de la constitution canadienne. A partir de là, nous devons nous demander non pas si toutes les dispositions d'un bill sont satisfaisantes, mais si, à la lumière des obligations assumées par le gouvernement, l'intérêt public ne nous commande pas, indépendamment de nos vues personnelles sur telle ou telle disposition, de dissiper la confusion et de créer une situation stable, afin de permettre à l'économie de prospérer à l'abri des entraves délibérément engendrées par les incertitudes de la loi.

Je suis certain que nul ne comprend mieux cela que le sénateur Manning lui-même qui, pendant longtemps, a été . . .

L'honorable M. Benidickson: Vous vous répétez.

L'honorable M. Martin: . . . premier ministre de cette province. Il avait lui-même, paraît-il, du temps où il était premier ministre de l'Alberta, fait cette observation à plusieurs reprises, en particulier à la fin de chaque session de l'Assemblée législative, lorsqu'il se trouvait aux prises avec la surcharge de travail que connaît toujours le Parlement du Canada à ce moment-là.

Je reconnais, avec le sénateur Manning, que l'on critique beaucoup, aujourd'hui, le processus parlementaire; on accuse non seulement le Sénat, mais le Parlement lui-même, d'avoir perdu toute signification. Le sénateur Manning a fait un plaidoyer émouvant en faveur de la fidélité au régime parlementaire démocratique. Il a dit qu'il fallait faire preuve de discipline personnelle et reconnaître qu'il venait un moment où il fallait admettre la décision de la majorité, et que si nous voulions avancer, il fallait respecter la décision de cette majorité. J'ai trouvé que c'était là un conseil précieux de la part d'un législateur plein d'expérience et d'un ancien chef de gouvernement. J'ai eu de la peine, toutefois, à rattacher cela à la partie suivante du syllogisme, soit, que le gouvernement lui-même méritait notre condamnation.

Non seulement notre comité permanent des banques et du commerce a passé beaucoup de temps à étudier ce projet de loi—ses dispositions et ses amendements—alors qu'il n'avait pas été saisi de la question de la manière consacrée, mais il a aussi passé beaucoup de temps à étudier le Livre blanc. Il y a eu une discussion générale à la Chambre des communes, et nous nous engageons maintenant à notre tour dans le même genre de discussion.